

**Allocution du Président de la Chambre des Conseillers,
M. Hakim Benchammach,
à la 18^e Session d'Automne de l'Assemblée Parlementaire de
l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe**

Vendredi 4 octobre 2019, Marrakech

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de participer à l'ouverture de la 18^e session d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), que notre Conseil est honoré d'accueillir, et qui est consacrée à l'examen des perspectives de travail concernant un certain nombre de questions d'un intérêt commun au niveau méditerranéen et, à leur tête, la coopération mutuelle et participative pour la sécurité et la stabilité durable.

Je voudrais tout d'abord féliciter notre Assemblée parlementaire pour les efforts qu'elle déploie au service de la paix, de la sécurité et des principes du dialogue et de la compréhension interculturels, en vue de résoudre et de contenir les problèmes qui affectent la région méditerranéenne, d'éliminer les causes de tension et la menace qui en résulte pour la paix et la sécurité, et de promouvoir la coopération économique, sociale et environnementale ainsi que la gestion des flux migratoires et la pression des demandes d'asile qui en résulte pour la région.

La session d'automne de notre Assemblée parlementaire se tient dans un contexte particulier, dans lequel les pays méditerranéens sont confrontés à un ensemble de défis communs liés à la lutte contre le terrorisme et à la recherche des moyens de lutte contre l'extrémisme violent et le discours de haine à la lumière du développement alarmant du phénomène des combattants étrangers. Nous sommes donc réunis pour analyser et étudier notre contribution collective aux efforts visant à relever le défi auquel sont confrontés les pays des deux rives de la Méditerranée, ainsi que le reste du monde, et qui réside principalement dans le déclin de l'efficacité économique et de l'immunité sociale face à l'aggravation des effets du changement climatique, ce qui augure de nombreuses catastrophes à tous les niveaux.

Mesdames et Messieurs,

La lutte antiterroriste au niveau régional est l'un des plus grands défis autour desquels nous devons coopérer à l'aune des priorités et du cadre

méthodologique des politiques nationales, régionales et globales de lutte contre le terrorisme, tels que définis dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité en date du 24 septembre 2014 (S/RES/2178(2014)). En tant que parlements, nous devons accorder la priorité à la coopération bilatérale et régionale dans la lutte contre le terrorisme et à la création d'un cadre législatif propice, notamment en matière de coopération sécuritaire et judiciaire, d'échange d'expériences et d'information, et par le biais de réponses législatives et de politiques publiques efficaces en faveur de l'inclusion sociale des groupes vulnérables les plus exposés aux risques de marginalisation, d'intolérance et d'extrémisme religieux. Un tel effort doit porter sur les politiques de l'emploi et la justice sociale, y compris le renforcement de l'offre en matière d'éducation et de formation, mais aussi les programmes de lutte contre le discours de haine, le racisme et l'extrémisme, qui sont essentiels pour l'éradication des causes structurelles du terrorisme.

Nous, parlementaires marocains, sommes convaincus, eu égard à notre expérience nationale fondée sur une approche proactive de la lutte contre le terrorisme et après une évaluation préliminaire de dix années d'engagement, que les efforts concertés de politique de restructuration religieuse que Sa Majesté le Roi supervise en personne en sa qualité de Commandeur des Croyants, consacrent les valeurs fondamentales de l'islam tolérant. De plus, le souci d'encadrement et la remise en question volontaire et progressive d'un certain nombre d'anciens condamnés pour terrorisme, ainsi que le processus de révision des manuels d'enseignement religieux sont autant d'initiatives qui, si considérées comme faisant partie d'une stratégie globale, peuvent être considérées comme des éléments d'une approche marocaine spécifique dans le domaine des politiques de prévention du terrorisme, une approche qui s'appuie sur des garanties constitutionnelles bien ancrées et une convention internationale solide.

De manière plus générale, il convient ici de faire référence à certaines études stratégiques pessimistes, selon lesquelles l'élimination totale et définitive du terrorisme serait hors de notre portée. Non pas parce que le phénomène a marqué de nombreuses et diverses étapes de notre histoire, mais principalement pour des raisons liées aux contextes mondiaux actuels, ce qui décuple nos responsabilités face à ce fléau.

Aujourd'hui, la question qui se pose est de savoir dans quelle mesure nous pouvons obtenir des résultats significatifs dans cette nécessaire confrontation sans évoquer la difficulté de désarmer les groupes terroristes impliqués dans les rivalités et les conflits géostratégiques, et sans évoquer le lien entre le

terrorisme international et la mondialisation débridée, le fléau de la dictature et des régimes autoritaires, la recrudescence des troubles sociaux ou des catastrophes naturelles en Afrique et en Asie, ou encore le pouvoir hégémonique de la culture occidentale au détriment des cultures locales, les équilibres internationaux et la conciliation des intérêts vitaux des nations, ou enfin la théorie du chaos créatif qui fait que de nombreux pays se retrouvent à la merci des grandes puissances qui les soutiennent...

Cependant, tout comme les maladies dans leurs diverses manifestations requièrent des remèdes et un effort de recherche médicale, notre responsabilité nous oblige à redoubler d'innovation et de partage d'expériences, afin que nous puissions vaincre le phénomène du terrorisme, duquel aucun État ou peuple ne peut se targuer d'être à l'abri aujourd'hui.

À cet égard, outre notre conviction qu'il faut une vigilance constante en matière de sécurité et un échange d'expériences dans ce domaine, nous sommes également convaincus qu'il est possible de remporter des victoires significatives, voire décisives, sur le phénomène du terrorisme, à condition de faire des choix méthodiques qui permettent de s'attaquer aux raisons profondes de ce phénomène.

Il s'agit en l'occurrence de lutter contre les tendances séparatistes en Afrique et dans les pays du Moyen-Orient et d'Asie du Sud-Est, de mettre un terme à toute velléité de balkanisation de ces régions, et de mettre fin aux conflits ethniques et aux haines sectaires et idéologiques, de trouver une solution juste à la cause palestinienne, de réduire les conditions conduisant à la pauvreté, à la vulnérabilité et aux inégalités sociales, en plus du traitement réfléchi et vigilant de la question du retour des combattants et de leurs familles, et du règlement des problèmes humanitaires liés aux prisonniers djihadistes. Il s'agit en particulier d'édifier l'État de droit et les institutions, et de diffuser la culture des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de justice et d'égalité, comme rempart infranchissable face à l'extrémisme.

Dans un contexte connexe, je voudrais rappeler deux éléments essentiels qui, à mon sens, doivent nous interpeller en tant qu'association parlementaire en matière de la lutte contre le terrorisme et de coopération régionale face à cette menace régionale et mondiale, deux éléments dont nous ne pouvons pas nous passer au vu des valeurs produites par notre civilisation méditerranéenne, laquelle civilisation repose essentiellement sur la liberté, la démocratie, les droits de l'homme, la tolérance et la coexistence.

Le premier élément concerne le quatrième pilier de la stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, qui stipule que les droits de l'homme doivent être respectés et protégés dans le contexte de la lutte antiterroriste. Le deuxième élément concerne la «sécurité humaine» telle que définie dans la résolution no. 290-66 de l'Assemblée générale des Nations unies en date du 10 septembre 2012 et la résolution no. 291-64 du 16 juillet 2010, et telle qu'élaboré dans les multiples rapports du Secrétaire général des Nations Unies en tant que cadre conceptuel structuré pour des politiques de lutte contre le terrorisme respectueuses des droits de l'homme. Nous sommes, du reste, appelés, en tant que législateurs et gouvernements, à concevoir et à mettre en œuvre une législation antiterroriste afin de répondre aux attentes de plus en plus pressante dans ce domaine.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de partager avec vous brièvement certains axiomes clés du débat sur les enjeux de l'environnement, du développement économique et de la lutte contre les effets du changement climatique en Méditerranée. Selon le GIEC, notre région méditerranéenne connaîtra une forte hausse de température, avec des taux variant entre 2,2 et 5,1 degrés entre 2080 et 2100, et les précipitations diminueront d'environ 4% dans certaines régions et de 27% dans d'autres. Nous devons tous assumer nos responsabilités vis-à-vis des générations futures et identifier d'urgence des solutions et des stratégies innovantes pour protéger notre région de l'effondrement climatique.

Dans ce contexte, je voudrais profiter de cette réflexion commune entre législateurs pour rappeler le lien organique entre la lutte contre le changement climatique et l'atténuation de ses effets et les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif 7 qui consiste à "garantir un accès abordable à des services énergétiques modernes fiables et durables pour tous", l'objectif 11 visant à «rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables», l'objectif 12 concernant le recours à des «modes de consommation et de production durables», l'objectif 13 appelant à une «action urgente pour faire face au changement climatique et à ses effets », sans oublier l'objectif 14, celui de la «conservation des océans et mers, des ressources marines et leur utilisation durable dans la perspective d'un développement durable ». Il convient également de rappeler ici la nécessité d'évoquer les principes directeurs relatifs aux affaires et commerce et aux droits de l'homme, adoptés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2011, comme un cadre permettant d'aborder les questions liées au commerce et à l'investissement sous la perspective des droits de l'homme et du développement durable, sachant que la dimension législative joue un rôle décisif dans la portée effective de ces directives dans les lois nationales des pays membres de l'assemblée parlementaire de l'OSCE.

Je voudrais également saisir l'occasion pour rappeler la nécessité de s'inspirer du plan d'action parlementaire sur le changement climatique de l'Union interparlementaire, élaboré à l'occasion de la réunion organisée par l'Union interparlementaire et le Parlement français les 5 et 6 décembre 2015 à Paris.

Dans le même ordre d'idées, permettez-moi de citer le diagnostic de Sa Majesté le Roi Mohammed VI sur l'état actuel de notre planète. Dans son message royal aux participants aux travaux de la huitième Conférence islamique des ministres de l'environnement, inaugurée le mercredi 2 octobre 2019 à Rabat sous le thème " Rôle des facteurs culturels et religieux dans la protection de l'environnement et le développement durable, Sa majesté a souligné que: *"Les problèmes d'environnement et de développement durable sont devenus l'un des principaux défis auxquels le monde est confronté. De nombreuses études et recherches internationales ont montré un épuisement sans précédent des ressources naturelles, une augmentation spectaculaire de la pollution et une profonde perturbation de l'équilibre environnemental mondial, avec les retombées néfastes de cette situation préoccupante, voire dangereuse, que vit aujourd'hui notre planète, à savoir les effets négatifs évidents sur les plans économique, social et sanitaire. "Cette situation fait peser des risques inévitables sur tous les pays du monde, mais en particulier sur les plus fragiles d'entre eux."*

Et Sa Majesté d'insister : *"le règlement des problèmes environnementaux urgents, dont les effets négatifs se jouent des frontières politiques et géographiques, ne peut être atteint que dans le cadre d'une coopération étroite entre les États. Aucune nation, quelles que soient ses capacités, ne peut faire face seule à ces problèmes."*

- Fin de citation.

Madame, Monsieur,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe de nombreux foyers de tensions, de conflits et de lutte dans notre région, ce qui en fait une source et un espace pour les réfugiés et les migrants. À cet égard, les rapports du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sont alarmants et mettent en garde contre la situation humanitaire catastrophique résultant des mouvements migratoires et du nombre croissant de réfugiés dans de nombreux pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, notamment la Syrie, l'Irak, le Yémen et la Libye, à cause des conflits armés, de l'instabilité et de la situation sécuritaire précaire qui vient compliquer davantage le sort des personnes déplacées internes.

Outre les persécutions et les conflits, nous ne devons pas perdre de vue les catastrophes naturelles (parfois dues au changement climatique) qui ont forcé et forceront les gens à migrer, à se déplacer en quête d'un refuge dans d'autres

pays, dans le contexte de ce qu'il est désormais convenu d'appeler «l'asile climatique». Il existe bien sûr d'autres catastrophes causées par l'homme, telles que le dénuement social et économique, de sorte que la majorité des personnes fuient et fuiront à l'avenir leur réalité en l'absence d'autres options susceptibles de les inciter à rester et à vivre dignement dans leur propre pays.

Par conséquent, le traitement du problème de la migration et des réfugiés se passe désormais d'analyse et de diagnostic, mais exige des décisions courageuses profondément ancrées dans les valeurs de la conscience humaine universelle.

Nous pouvons ici nous référer à l'initiative marocaine visant à régulariser la situation juridique d'un certain nombre d'immigrés vivant dans le Royaume. En effet, notre pays, sur instruction royale, applique une politique d'immigration exceptionnelle depuis 2014 en ouvrant la porte à la régularisation de la situation administrative des migrants sur son territoire.

Madame, Monsieur,

Les pays de la région méditerranéenne sont confrontés à une série de défis économiques, principalement liés aux conséquences de la crise économique mondiale ou aux transformations politiques vécues par certains pays de la région après 2011. Il existe également des inégalités criantes entre les rives nord et sud, soit l'équivalent d'environ un quart de siècle en termes de développement en général, et le pari principal consiste à réfléchir aux voies et moyens de réduire ce fossé économique et social entre les deux rives de la Méditerranée, conformément à une méthodologie fondée sur la coopération, le partenariat gagnant-gagnant.

Une telle approche est de nature à contribuer à la résolution d'une grande partie des problèmes de la région. Nous devons investir dans la jeunesse, qui constitue le réservoir de richesse le plus important dans notre région, et libérer le potentiel de développement de nos pays, d'autant plus que les jeunes de moins de 30 ans représentent 60% de la population de la région méditerranéenne. Nous sommes donc appelés à tirer profit du dividende démographique de la région en créant une nouvelle génération de politiques et de stratégies d'autonomisation économique des jeunes. Nous appelons également à l'adoption d'une méthodologie spéciale pour le groupe d'âge des 15 à 24 ans, compte tenu de l'importance d'une transition réussie de l'enfance à la jeunesse, et à garantir aux jeunes l'accès aux soins et à la formation appropriés en vue de leur intégration effective dans la société et l'avenir.

La meilleure approche en matière de paix et de sécurité consiste à promouvoir le bien-être économique des peuples, selon une méthodologie durable et efficace. Cela ne sera possible que grâce aux efforts conjugués de tous les

intervenants, au premier rang desquels on trouve les institutions parlementaires, dans le cadre de leurs rôles constitutionnels inhérents, et de la contribution des parlementaires en tant que force de proposition efficace et crédible.

Nous vous invitons également à envisager la création d'un "mécanisme parlementaire méditerranéen de coopération pour le bien-être économique", comme un espace de discussion et de production d'idées favorables à la coopération entre les deux rives de la Méditerranée, au service du bien-être économique des peuples de la région.

Nous vous rappelons également la profonde transformation que vit notre monde sous l'effet de la "quatrième révolution industrielle", qui fera de la numérisation et de l'intelligence artificielle des leviers essentiels pour la création de la richesse et le bon positionnement. Aussi sommes-nous appelés à prendre les mesures nécessaires pour doter chaque pays des capacités dont il a besoin pour mieux négocier l'avenir grâce une coopération étroite, au partage des expériences et de l'expertise et au transférer des connaissances.

Dans la même veine, la cybersécurité et les mécanismes de protection doivent être renforcés pour lutter, d'une part, contre le cyberterrorisme croissant et protéger, d'autre part, les enfants et les jeunes contre le discours de haine et l'extrémisme sur les réseaux sociaux et les sites Internet.

Madame, Monsieur,

Au cours des deux dernières décennies, la communauté internationale a cherché à lutter contre l'extrémisme violent, principalement dans le contexte de mesures antiterroristes à caractère sécuritaire destinées à lutter contre la menace posée par Al-Qaida et ses groupes affiliés. Toutefois, avec l'avènement d'une nouvelle génération de groupes, on assiste à l'émergence d'un consensus international croissant autour du fait que ces mesures antiterroristes n'ont pas suffi à empêcher la propagation de l'extrémisme violent.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a déjà exposé la vision et la philosophie du Royaume du Maroc en matière de lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et la responsabilité de la communauté internationale. Sa Majesté, dans son discours à la 69ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies du 25 septembre 2016, a souligné que *"le monde est aujourd'hui à la croisée des chemins. La communauté internationale doit aider les pays en développement à progresser et à assurer la sécurité et la stabilité dans leurs régions. Autrement, nous assumerons tous les conséquences des tendances croissantes à l'extrémisme, à la violence et au terrorisme, alimentées par un sentiment d'injustice et d'exclusion, et dont nul n'échappera partout dans le monde. Je suis convaincu que la prise de conscience croissante par la communauté internationale des menaces transnationales, qui pèsent sur le monde en raison de la faiblesse du*

développement humain et durable, outre la foi en un destin commun des peuples, auront un impact majeur sur l'éveil de la conscience mondiale en faveur d'un monde plus sûr, plus équitable et plus humain." - Fin de citation.

Sur cette base, nous sommes de plus en plus convaincus et conscients que les conséquences de la recrudescence de l'extrémisme, de l'intolérance, de la haine, de la violence et du terrorisme nous obligent, aujourd'hui plus que jamais auparavant, à coordonner les efforts parlementaires à l'échelle de la région. Je voudrais ici mettre l'accent sur trois points fondamentaux:

- - Le succès de tout plan national de lutte contre l'extrémisme violent ne sera pertinent que s'il intègre les niveaux sécuritaire, spirituel, éducatif et social dans la lutte contre le phénomène de l'extrémisme violent et de l'intolérance;
- - La nécessité impérieuse de surveiller de près les tendances de renouvellement, d'adaptation et de changements auxquels les organisations terroristes ont constamment recours en matière de cyberterrorisme, et la nécessité d'actualiser et de renouveler les stratégies et les politiques de lutte contre le terrorisme sur tous les fronts;
- - L'urgence de s'atteler à l'élaboration d'une charte parlementaire sur le rôle et les responsabilités des parlements dans la lutte contre l'extrémisme violent comme cadre de référence pour notre travail de parlements nationaux dans la région, notamment dans le contexte du renforcement du rôle de la législation, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques dans les domaines suivants: Lutte contre toutes les formes de discrimination, justice sociale et politiques de lutte contre la pauvreté, intégration des groupes les plus vulnérables, renforcement de la législation sur la protection des droits de l'homme, prévention des tendances radicales dans les établissements pénitentiaires, lutte contre le discours de haine et protection de la diversité culturelle. Il s'agit également de garantir aux peuples de la région une nouvelle génération de droits économiques et sociaux.

Madame, Monsieur,

Pour conclure, permettez-moi de former l'espoir que nos travaux permettront à tout un chacun de réaliser que, au-delà des menaces et des défis d'ordre sécuritaire et géopolitique, qu'ils soient liés au terrorisme ou à la propagation de la haine et de la culture de l'extrémisme et de l'intolérance, il y a un défi

autrement plus grave, à savoir la prédominance effrayante d'un état d'incertitude dans une bonne partie de la région méditerranéenne.

Je pense que nos responsabilités communes, en tant que parlements, consistent à nous montrer prudents dans notre lutte contre le terrorisme, à créer les conditions propices à la réalisation du droit légitime des peuples à la stabilité, à la paix, au développement, à la démocratie et à la dignité, et à mettre au point des politiques de nature à atténuer au moins l'incertitude qui sévit dans notre région.

Merci de votre écoute